



## Conditions générales des formations ASGM

### Remarque :

Outre les présentes conditions générales, les dispositions des directives de formation s'appliquent.

### 1. Annonce et test d'entrée / évaluation des aptitudes

Avant de commencer la formation, il faut passer l'examen d'entrée / l'évaluation des aptitudes. Celle-ci a une validité de 3 ans.

### 2. Inscription

L'inscription doit se faire via le site internet ASGM et avec le formulaire d'inscription officiel.

Les documents suivants doivent être joints au formulaire d'inscription officiel :

- Certificat de secouriste niveau 1 IAS
- Certificat médical sur le formulaire ASGM officiel
- 1 photo d'identité
- Curriculum vitae
- Recommandation d'un guide de montagne titulaire d'un brevet fédéral suisse (formation de guide de montagne uniquement)

En signant le formulaire d'inscription, le participant s'inscrit obligatoirement au test d'entrée et déclare accepter les conditions générales. Il confirme également qu'il possède toutes les polices d'assurance énumérées selon le formulaire d'inscription (E1-E3). L'ASGM décline toute responsabilité.

### 3. la confirmation de l'inscription

Chaque participant recevra une confirmation d'inscription par courriel.

### 4. Frais d'inscription

Si l'inscription à la formation correspondante est définitive après l'examen d'entrée / l'évaluation d'aptitude, des frais d'inscription de CHF 250 sont dus. Ce montant est une contribution aux frais de gestion de dossiers jusqu'à la fin de la formation. Elle ne sera pas remboursée en cas de non-occurrence ou de fin de formation prématurée.

### 5. Frais de cours

Le participant paie le prix du cours après confirmation de l'admission au cours. Cela comprend les frais de formation (frais fixes de cours) et, en règle générale, les frais d'hébergement et de demi-pension (frais variables de cours). L'Administration de la formation envoie une facture avant chaque module. Les frais de cours doivent être payés dans les délais fixés par l'Administration. La réception du montant sur le compte de l'ASGM est déterminante. Celui qui ne paie pas Si vous les frais de cours dans les délais impartis ne sera pas admis au module.

### 6. Conditions d'annulation

En cas d'annulation, un pourcentage du prix du cours sera facturé.

- Pour les annulations entre 60 et 31 jours avant le début du cours : 20% du prix du cours.
- Pour les annulations entre 30 et 15 jours avant le début du cours : 50% du prix du cours.
- En cas d'annulation 14 jours ou moins avant le début du cours : 75% du prix du cours.

Toute personne qui ne réussit pas les modules, ne se présente pas sans raison valable ou les quitte prématurément n'a pas droit à un remboursement. Quiconque réussit un module est automatiquement enregistré pour le module suivant. Si le participant est empêché de participer, il doit en informer immédiatement le secrétariat par écrit dans les 5 jours.

Pour cette raison, une assurance annulation est obligatoire pour tous les participants à la formation.